



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 13 septembre 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 13 septembre 2021 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 00.

Sont présents: Monsieur Denis Bergeron  
Monsieur Guy Dupuis  
Madame Valérie Fortier  
Monsieur Jocelyn Jutras  
Monsieur Marcel Larochelle  
Monsieur Éric Morissette  
Monsieur Yvon Martel  
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

211-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 13 septembre 2021 et les conseillers et la conseillère sont tous physiquement présents.

**CONSIDÉRANT** le décret 433-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge l'état sanitaire d'urgence pour une période de 10 jours et a refondu la majorité des règles sanitaires s'appliquant selon le palier d'alerte.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population et qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que la région Mauricie-Centre du Québec est devenue, à partir du 7 juin, un palier d'alerte jaune soit :

En **zone jaune ou verte**, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil,

Sauf : si la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires (2 mètres);

Si tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (ex : en visioconférence ou par téléphone).

Une municipalité qui refuse tout ou une partie du public doit publiciser la séance, dès que possible;

En date du lundi 13 septembre 2021, la municipalité est considérée en zone verte et selon la capacité de l'espace et de ses dimensions, une limite de onze personnes est établie. Trois personnes étaient présentes lors de l'assemblée du mois de septembre, donc aucun public n'a été refusé lors de ladite séance du conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Valérie Fortier, appuyé par Yvon Martel, et résolu que le conseil accepte que la présente séance permette la présence du public en salle, selon une capacité maximale de onze citoyens et le respect des mesures sanitaires en vigueur.

212-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

213-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 août 2021.

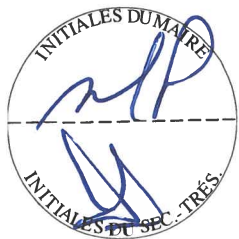
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée du 2 août 2021 est accepté tel que déposé.

214-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



No de résolution  
ou annotation

215-2021

Avis de motion pour adopter le règlement numéro 385-2021 G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Avis de motion est donné par M. Marcel Larochelle que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Valère, sera présenté le règlement numéro 385-2021 G-200 Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

**ATTENDU** les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté le règlement 309-2011 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de remplacer ledit règlement;

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Valère et dont copies étaient disponibles pour consultation par les contribuables.

216-2021

Autorisation pour signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale rang 11 (PAVL).

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet Redressement du PAVL pour le 11<sup>e</sup> rang.

217-2021

Résolution pour le remboursement de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du député pour le rang Landry.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Guy Dupuis, appuyée par Éric Morissette, il est et adopté que le conseil de Saint-Valère approuve les dépenses, d'un montant de 50 717 \$, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles, mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



Dépenses pour l'assemblée du lundi 4 octobre 2021  
selon les objets

Administration 100 :

Législation	266,63 \$
Gestion financière et administrative	4 039,44
Contribution employeur	9 195,49
Incendie	_____
Quote-part	4 967,00
Sécurité publique - police	60 141,00
Salaires	19 241,52

Transport routier 300 :

Voirie	42 114,48
Éclairage des rues	638,64

Enlèvement de la neige

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	14 669,47
Bibliothèque	892,60
Loisirs	935,00
Parc	5 242,86
Urbanisme	_____
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	305 152,30
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____

**TOTAL DES DÉPENSES**

**467 496,43 \$**





No de résolution  
ou annotation

218-2021

Demande de remboursement de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour le rang Courtois, la rue des Loisirs, la rue du Parc, la rue Desjardins-Nord, la rue de la Promenade et la route de la Rivière-Noire.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a respecté les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil autorise la demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux effectués sur le rang Courtois pour un montant de 252 486 \$, la rue des Loisirs, la rue du Parc, la rue Desjardins-Nord, la rue de la Promenade et la route de la Rivière-Noire pour un montant total de 171 529 \$. Il est également résolu:

**QUE** la Municipalité a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité est la seule responsable et a déchargé le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes, ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la Municipalité a approuvé le contenu et envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité a atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 25 \$ par habitant annuellement, soit un total de 125 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui a été apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste, par la présente résolution, comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

219-2021

Demande de subvention au Ministère des Transports Québec volet Redressement et Accélération dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale ( PAVL ) PIIRL (rang 8).

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;



No de résolution  
ou annotation

219-2021

Demande de subvention au Ministère des Transports Québec volet Redressement et Accélération dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale ( PAVL ) PIIRL (rang 8) (suite).

**ATTENDU QUE** la source de calcul de l'aide financière est établie selon l'option suivante:

L'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la chargée de projet de la municipalité, madame Nirisoa Raherinaina, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère, dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Marcel Larochelle, appuyée par Guy Dupuis, il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Valère autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

220-2021

Autorisation de paiement de la facture pour le rang Courtois, de la compagnie Construction & Pavage Portneuf Inc.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de la facture de Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 264 841,28 \$ avec une retenue de 5 %, tel que prescrit à la soumission, soit au montant de 13 242,07 \$.

221-2021

Remboursement de la subvention reçue dans le cadre du Programme de soutien à la garde scolaire 2021.

**ATTENDU** le départ, en début d'année 2021, du coordonnateur en loisir et vie communautaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait une demande d'ouverture de poste afin de combler ledit poste;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pu trouver une personne pour combler le poste;

**CONSIDÉRANT** le poste vacant de coordonnateur(trice) en loisir et vie communautaire, la municipalité n'a pas pu faire le camp de jour pour l'été 2021;

**EN CONS.QUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à effectuer le remboursement de la subvention reçue dans le cadre du Programme de soutien à la garde scolaire, et ce, pour les raisons précitées.

222-2021

Coordonnateur en loisir et vie communautaire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur générale et secrétaire trésorier monsieur Jocelyn Jutras à faire l'affichage du poste de coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire soit effectuer à nouveau puisque la dernière ouverture de candidature n'a pas permis de combler le poste.

223-2021

Confirmation d'embauche pour le poste de manœuvre à la voirie.

**ATTENDU QU'**après la période de probation de trois mois, les compétences recherchées chez monsieur Stéphane Proulx n'ont pas été jugées atteintes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil refuse l'embauche au poste de manœuvre à la voirie, mais propose le poste temporaire d'opérateur de camion pour les chemins d'hiver, soit jusqu'au mois de mars 2022, aux mêmes conditions que la période de probation.



No de résolution  
ou annotation

224-2021

Demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 24.

**ATTENDU QUE** le chargé de projets en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska, monsieur Éric Pariseau a proposé le dépôt d'une demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 24;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis:

**QUE** le conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 24, faite par monsieur Pariseau;

**QUE** la répartition des travaux de nettoyage soit faite par mètre linéaire;

**ET QUE** ladite demande soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

225-2021

Demande de remboursement subvention d'Emplois d'été Canada 2021.

Il est proposé par Éric Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Jocelyn Jutras à effectuer la demande de remboursement de la subvention d'Emplois d'été Canada 2021. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

226-2021

Demande de contribution de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec FADOQ de Saint-Valère pour l'installation d'une balançoire pour personne à mobilité réduite.

**ATTENDU QUE** la FADOQ a obtenu une subvention du programme *nouveau horizon*, pour l'installation d'une balançoire pour personne à mobilité réduite, d'un montant de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** ladite balançoire sera installée dans le parc de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet est estimé au montant de 31 450,10 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise la demande de contribution de la FADOQ, pour l'installation d'une balançoire pour personne à mobilité réduite, au montant maximal de 8 000 \$.

227-2021

Autorisation pour la demande d'embauche d'un opérateur de camion pour les chemins d'hiver.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'affichage du poste d'opérateur de camion pour les chemins d'hiver.

228-2021

Autorisation afin d'effectuer le changement de fournisseur pour l'hébergement des courriels.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à effectuer le changement de fournisseur pour l'hébergement des courriels auprès de la Ville de Victoriaville.

229-2021

Demande pour la possibilité d'aménager une surface de type Dek Hockey sur la plateforme multifonctionnelle du parc.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le conseil met à l'étude la demande pour la possibilité d'aménager une surface de type Dek Hockey sur la plateforme multifonctionnelle du parc.

230-2021

Demande pour la possibilité d'établir une entente intermunicipale avec la Ville de Victoriaville.

**ATTENDU** qu'une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture est déjà en place auprès de la ville de Warwick;

**ATTENDU** que cette entente est établie pour 2020, 2021 et 2022;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Denis Bergeron que la demande pour la possibilité d'établir une entente intermunicipale avec la Ville de Victoriaville soit reportée à une date ultérieure.





No de résolution  
ou annotation

231-2021

Proposition d'activité pour la célébration de l'Halloween 2021.

Il est proposé par Marcel Laroche et appuyé par Éric Morissette que le conseil est favorable à l'organisation d'une activité pour l'Halloween aux conditions suivantes :

**QUE** la responsable présente un plan détaillé de ladite activité et de ses coûts, avant la prochaine séance du conseil, soit le 4 octobre 2021;

**QUE** la responsable s'assure du respect des différentes réglementations et des normes de la Santé Publique, en vigueur lors de l'évènement;

**QUE** l'autorisation final pour la tenue de l'activité soit donnée suite à la réception du plan détaillé et des coûts de l'activité, lors de l'assemblée du 4 octobre 2021;

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

214-2021, 216-2021, 217-2021, 219-2021, 220-2021, 221-2021, 223-2021,  
224-2021, 226-2021, 228-2021, 231-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Demande nettoyage cours d'eau : Rivière-Noire, branche 24  
FADOQ : Demande de contribution et documentation pour le projet de balançoire  
Ministère des transports : Convention d'aide financière – Volet redressement  
Skarazula : Offre de service, concert clefs en main de thématique médiévale  
Revue/Dépliants : La voix du Vrac, Via Bitume, Constas, Urba, Construire,  
Quorum, Québecvert, Le mensuel de Saint-Valère.

232-2021

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 00 par Denis Bergeron que la séance est levée.

Je, Marc Plante, maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante  
Maire

Marc Plante  
Maire

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier